

Gestion du patrimoine des seniors

RS6350 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41014, 13295, 44080
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2028

Certificateur(s)

UNIVERSITAIRE RECHERCHE · SIRET : 40937284400038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le référent « seniors et personnes âgées vulnérables » a pour mission d'accompagner cette fraction de plus en plus nombreuse d'une clientèle composée de seniors actifs et encore autonome d'une part, mais aussi de seniors vulnérables parfois dépendants d'autre part.

Il s'agit d'imaginer et mettre en place les solutions patrimoniales adaptées à leurs préoccupations spécifiques immédiates ou futures susceptibles d'être justifiées par une santé encore favorable susceptible cependant de dégradations, avec l'allongement de la durée de vie, source de vulnérabilité voire de dépendance.

Son rôle est d'être l'interface entre les professionnels du patrimoine (banquiers, CGP, notaires etc...) et seniors. Il répond à leurs attentes sur les problématiques du grand âge. A partir d'une analyse de leur situation familiale et patrimoniale, il propose les réponses destinées à réduire leurs inquiétudes quant à leur mode de vie ou à leur niveau de vie.

Pour fournir des réponses adaptées, il s'efforce d'établir un climat de confiance avec les prospects fondé à la fois sur des capacités d'écoute et sur des connaissances et compétences professionnelles.

Ces réponses destinées à un public parfaitement identifiable trouvent un dispositif de formation en s'adressant à l'AUREP dont le contenu pédagogique permet au conseiller patrimonial de se positionner comme l'interlocuteur référent du client âgé. Le référent doit être clairement identifié au sein de l'établissement dans lequel il travaille et notamment par l'ensemble des conseillers en gestion de patrimoine. Il doit participer de l'affirmation de la prise de conscience collective du besoin d'accompagnement des seniors.

Prérequis : Ce dispositif de certification est destiné : soit aux titulaires d'un titre de niveau 1 « Expert en conseil patrimonial » ou « Conseiller en gestion de Patrimoine », soit aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle de 5 années au sein d'un acteur de la gestion de patrimoine.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine de compétences 1 : Accompagner les seniors actifs, encore autonomes

C1a) - Identifier les seniors concernés à partir des informations détenues concernant le contexte familial et social, le mode de conjugalité, l'état de santé, l'isolement relatif, afin de cerner leurs préoccupations en les hiérarchisant.

(C1b) – Réaliser l'audit de leur patrimoine, (analyse du contenu), l'allocation d'actifs retenue par référence aux contraintes du grand âge d'une part, et selon les modes de détention d'autre part dans la perspective d'arbitrages souhaitables tant du contenu que du contenant de nature à en simplifier en simplifier la gestion

(C1c) – Recenser l'ensemble des revenus et des charges des seniors d'origine immobilière ou financière, les revenus de remplacement (retraite), les dépenses de protection sociale, pour faire apparaître d'éventuels déséquilibres et les solutions patrimoniales pour disposer de ressources suffisantes.

(C1d) - Projeter les conditions de vie du senior, de son conjoint (ou partenaire) celle du survivant dans le cas du prédécès de l'un, concernant tant leur cadre de vie familial (résidences principale et secondaire), et leur mode de

détention présent et futur en ayant opté soit pour

la pleine propriété soit pour l'une ou l'autre des propositions alternatives (usufruit, droit d'usage, droit d'habitation), avec pour préoccupation majeure mieux de finir leur vie au domicile familial

(C1e) Préconiser des solutions permettant au senior de choisir entre le désir de donner et la nécessité de retenir par peur de manquer, entre altruisme ou égoïsme,

(C1f) - Rédiger et présenter de façon synthétique le rapport patrimonial en hiérarchisant les objectifs, et les préconisations suggérées et retenues, tout en s'assurant de la capacité du senior à recevoir, à comprendre et à adhérer aux propositions, ceci dans le respect des exigences réglementaires et des possibles évolutions légales.

Domaine de compétences 2: Accompagner le senior vulnérable, parfois dépendant

(C2a) - Identifier les comportements susceptibles de révéler une relative vulnérabilité, les risques d'abus de faiblesse ou abus de confiance, les mesures de protection, la mise en place de mesures d'anticipation dans le souci d'une répartition pertinente des pouvoirs d'administration et de gestion, respectant le rôle de surveillance des autorités de tutelle.

(C2b) - Sélectionner les produits d'épargne d'une part, leur mode de détention et de gestion d'autre part, eu égard aux exigences du senior vulnérable ou dépendant pour réduire le degré d'exposition aux risques économiques, sélection se positionnant par rapport aux critères : sécurité, liquidité, divisibilité des composantes du patrimoine, garantissant le

flux de ressources pour faire face aux dépenses de survie et plus particulièrement le « reste à charge » en cas d'admission en établissement,

(C2c) - Présenter et synthétiser les préconisations retenues pour le senior dépendant, en les rendant intelligibles pour eux-mêmes d'une part, pour les accompagnants d'autre part, en justifiant les actions retenues

par les préconisations du rapport patrimonial (requêtes, inventaires et comptes-rendus annuels de gestion), la mise en place des mesures de protection

respectant les dispositions légales et réglementaires et leur suivi.

(C2d) - Reconnaître les exigences du grand âge, en utilisant les bonnes postures relationnelles et en adaptant le mode de communication pour créer un climat de confiance avec le senior et son entourage tant familial que professionnel.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette formation est ouverte aux professionnels justifiant

- Soit d'un diplôme de niveau bac + 4 dans les domaines économique ou juridique
- Soit d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion des patrimoine. Dans ce cas l'admission à la préparation du certificat est subordonnée à l'avis d'une commission de validation des acquis de l'expérience.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de délivrance de la certification est composé a minima de 5 personnes en sus de son Président, trois représentant des milieux professionnels de la gestion de patrimoine : chargés de clientèle banque, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, diplômés notaires, courtiers en assurance désignés par l'organisme certificateur, deux représentants

de l'équipe pédagogique. Il est présidé par l'un des représentants des milieux professionnels de la gestion de patrimoine

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	27	—	—	—
2020	19	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.aurep.com/fr/formations/2021/certificat-gestion-de-patrimoine-des-seniors-et-personnes-agees-vulnerables>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6350/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 150 €
Durée	96 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	23
Parcours menés à terme	19
Taux d'achèvement	83 %
Période	01/2024 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	24
Montant total engagé	87 231 €
Coût moyen par dossier	3 635 €
Durée moyenne	94 h
Période	09/2023 – 09/2026
France compétences	81 %
Entreprise	9 %
Reste à charge titulaire	9 %

